**Les règles du droit d'auteur**

**Questionnaire à choix multiples.**

* Cocher les bonnes réponses

|  |
| --- |
| 1. **Dois-je faire un dépôt légal pour protéger mon œuvre par le droit d’auteur ?**    1. ?    Deux protections valent mieux qu’une    2. ?    oui, parce que c’est exigé par le Copyright Office    3. ?    non, puisqu’il suffit que l’œuvre soit originale pour être protégée    4. ?    oui, car une œuvre est protégée seulement si elle a été déposée |
| 1. **Comment puis-je mettre en ligne un document sous licence Creative Commons (CC) ?**    1. ?    Je ne mets rien. Par défaut les internautes comprendront que le document est sous licence CC    2. ?    Je m’assure que je dispose des droits sur le document, puis je choisis une des licences CC sur le site http://fr.creativecommons.org/    3. ?    La licence CC est un contrat américain ; elle ne fonctionne pas en France    4. ?    Il suffit d’ajouter le logo CC |
| 1. **Qu’est-ce que le copyright ?**    1. ?    Le droit du copyright s’applique dans les pays anglo-saxons (Etats-Unis, Royaume-Uni, Australie). En France, c’est le droit d’auteur. Les deux régimes sont différents.    2. ?    Le copyright est le signe © qu’on appose sur les exemplaires d’une œuvre.    3. ?    C’est la même chose que le droit d’auteur, seule la durée des droits change.    4. ?    Le copyright est un synonyme du droit de copie. |
| 1. **Quand j’utilise la mention « droits réservés » ou « D.R. », qu’est-ce que cela signifie ?**    1. ?    Elle signifie que l’auteur conserve tous ses droits et que mes lecteurs doivent le contacter s’ils veulent réutiliser l’œuvre.    2. ?    Cette mention me permet d’utiliser une œuvre (photo, texte, etc.) même quand je n’ai pas l’accord de l’auteur.    3. ?    Elle signifie que j’utilise l’œuvre sans avoir accord de l’auteur et sans le nommer : je fais donc une contrefaçon.    4. ?    Elle démontre ma bonne foi et me couvre dans le cas où l’auteur s’apercevrait que j’ai utilisé son œuvre. |
| 1. **Combien de lignes la loi m’autorise-t-elle à citer, sans que j’aie à demander l’accord de l’auteur ?**    1. ?    Tout dépend de la taille du texte dont je tire l’extrait, et de la taille du texte dans lequel j’intègre ma citation.    2. ?    Au-dessus de 5 lignes, il me faut une autorisation.    3. ?    Pas besoin d’autorisation tant que je mentionne la source et que je mets des guillemets : la longueur ne compte pas.    4. ?    Au-dessus de 8 lignes, il faut toujours une autorisation. |
| 1. **Puis-je faire un résumé ?**    1. ?    Non, car un résumé constitue une adaptation du texte qu’on résume    2. ?    Oui, parce que je suis documentaliste    3. ?    Non, car c’est une atteinte au droit moral de l’auteur    4. ?    Oui, je n’ai pas besoin d’autorisation pour résumer un texte |
| 1. Dois-je demander une autorisation pour faire un lien vers d’autres sites web ?    1. ?    non, sauf si le site web auquel je renvoie l’exige    2. ?    non, car il y en a trop et on y s’y perd    3. ?    non, car Internet est libre    4. ?    oui, car le lien enrichit mon site sans effort de ma part, éventuellement aux dépens d’autres créateurs |